

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 décembre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-12-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 30 octobre et 12 novembre 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2020
- 7- Entente intermunicipale représentants de chiens – Prévisions budgétaires 2020
- 8- OMH Sainte-Thérèse-de Gaspé - Budget révisé 13 novembre 2019
- 9- Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 10- Demande don : Club Lions de Cap D'Espoir – Radiothon 2019
Le grand défi Pierre Lavoie 2020
- 11- Autres sujets : Décompte final - 9001-8839 QUÉBEC Inc.
Achat de terrain M. Jean-Luc Lelièvre
Flèche de signalisation pour souffleur
Projet volley-ball - FAO
Commission scolaire René-Lévesque – Demande d'appui gouvernance de l'école publique
Chauffeurs substituts neige et bornes fontaines
- 12- Période de questions
- 13- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2019-12-202

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 30 OCTOBRE ET 12 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 30 octobre et 12 novembre 2019 tels que rédigés.

2019-12-203

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de novembre 2019.

2019-12-204

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2019.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de novembre 2019, en y ajoutant les factures suivantes : M. Patrick Lebreux 853.85 \$, Laboratoire BSL 610.06 \$, MRC du Rocher-Percé 155.80 \$ et Ville de Grande-Rivière 2 412.84 \$.

2019-12-205

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 14 janvier	19 h 30
Mardi, 11 février	19 h 30
Mardi, 10 mars	19 h 30
Mardi, 14 avril	19 h 30
Mardi, 12 mai	19 h 30
Mardi, 9 juin	19 h 30
Mardi, 14 juillet	19 h 30
Mardi, 11 août	19 h 30
Mardi, 8 septembre	19 h 30
Mardi, 13 octobre	19 h 30
Mardi, 10 novembre	19 h 30
Mardi, 8 décembre	19 h 30

2019-12-206

ENTENTE INTERMUNICIPALE REPRÉSENTANTS DE CHIENS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2020 concernant l'entente intermunicipale des représentants de chiens telles que déposées au montant de 21 958 \$.

2019-12-207

OMH SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ - BUDGET RÉVISÉ 13 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les révisions budgétaires de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 13 novembre 2019 qui établissent la participation de la Municipalité. La participation passe de 2 519 \$ à 2 547 \$.

2019-12-208

DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la député, madame Méganne Perry Melançon afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

2019-12-209

DEMANDE DE DON - CLUB LIONS DE CAP D'ESPOIR – RADIOTHON 2019 - LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2020

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne 25 \$ au club Lions de Cap d'Espoir - Radiothon 2019 et de ne pas donner pour Le grand défi Pierre Lavoie.

2019-12-210

DÉCOMPTE FINAL – 9001-8839 QUÉBEC Inc.

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte le décompte DP-2 final de la compagnie 9001-8839 QUÉBEC Inc. concernant le contrat de la réfection de la station de pompage SP3. Préparé par Jean Smith ING. chargé de projet pour WSP au montant de 403 178.90 \$.

2019-12-211

ACHAT DE TERRAIN M. JEAN-LUC LELIÈVRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait accepté d'acheter le terrain de M. Jean-Luc Lelièvre au montant de 6 500 \$ tel que stipulé dans la résolution 2019-11-197.

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat est postérieure à la première date butoir fixée par M. Jean-Luc Lelièvre au 12 novembre 2019, ce dernier révisé son prix de vente à 9 000 \$ associé aux deux conditions suivantes : La première condition : le terrain devra être utilisé uniquement aux fins industrielles, la deuxième condition : après 8 années suivant l'acquisition, si le terrain n'est pas utilisé par la Municipalité, cette dernière devra le rétrocéder à son propriétaire originaire ou à ses héritiers pour le même montant de l'acquisition.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal achète de M. Jean-Luc Lelièvre, pour un montant de 9 000 \$, une partie du terrain portant le numéro de lot 5 649 219. Les dimensions du terrain sont les suivantes : 391.12 mètres de profondeur et 103.75 mètres de façade. Les dimensions de ce terrain sont calculées à partir de la voie ferrée située du côté sud du lot 5 649 219.

2019-12-212

FLÈCHE DE SIGNALISATION - SOUFFLEUR

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de remplacer la flèche de signalisation sur le souffleur au coût de 1 000 \$ plus taxes et transport.

2019-12-213

PROJET DE VOLLEY-BALL - FAO

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 250 \$ au projet de volley-ball de la polyvalente de Grande-Rivière déposé par dans le programme du FAO de la MRC du Rocher-Percé.

2019-12-214

COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE – DEMANDE D'APPUI DE GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le conseil municipal n'appui pas pour le moment la demande d'appui de la commission scolaire René-Lévesque. La Municipalité attend de voir la position de la FQM et de l'UMQ avant de prendre une décision dans le dossier de la gouvernance des commissions scolaires.

2019-12-215

CHAUFFEURS SUBSTITUTS NEIGE ET BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QU'il y a deux employés qui ont été approchés pour agir à titre d'employés substitués soient messieurs Réjean Lambert et Adrien Godin ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal mandate le directeur général pour rencontrer les deux candidats et s'ils acceptent les conditions d'emploi pour le poste de chauffeurs substitués monsieur Réjean Lambert sera engagé 1^{er} chauffeur substitut et monsieur Adrien Godin 2^e chauffeur substitut pour l'enlèvement de la neige et à l'occasion pour le déneigement des bornes fontaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2019-12-216

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 38 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».